



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1665-20

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 15 septembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1665-20 modifiant le règlement numéro 1235-07 concernant la régie interne des affaires du conseil afin de modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 septembre 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques